

Willy Maillard

## Le Service d'intégration fribourgeois : 18 ans de soutien pédagogique spécialisé

### Résumé

*En 1999, l'État de Fribourg mandate le Centre d'enseignement spécialisé et de logopédie de la Glâne pour organiser le soutien pédagogique spécialisé des élèves en situation de handicap mental et/ou physique intégrés à temps complet dans les classes régulières. L'article résume quelques pratiques du dispositif d'un Service qui est devenu un partenaire important du « paysage pédagogique et éducatif fribourgeois ».*

### Zusammenfassung

*1999 beauftragte der Kanton Freiburg das Zentrum für Sonderpädagogik und Logopädie des Glanebezirks mit der Organisation der sonderpädagogischen Unterstützung für Schülerinnen und Schüler mit einer geistigen oder körperlichen Behinderung, die vollumfänglich in eine Regelklasse integriert sind. Der Artikel gibt einen Überblick über die Massnahmen einer Fachstelle, die zu einem wichtigen Partner in der pädagogischen Landschaft Freiburg geworden ist.*

### Introduction

Dans le canton de Fribourg, plusieurs structures offrent des prestations de soutien à la scolarisation des élèves en situation de handicap intégrés dans les classes régulières de l'école obligatoire (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport [DICS], s. d.). En lien avec leurs compétences institutionnelles, elles prennent en charge des populations différentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999, date à laquelle le canton de Fribourg s'est doté d'un premier concept de pédagogie spécialisée, le Service d'intégration du Centre d'enseignement spécialisé et de logopédie de la Glâne (SI), basé à Romont sous l'égide de la Fondation Handicap Glâne, assure la gestion de l'intégration des élèves en situation de handicap mental et/ou physique de la partie francophone du canton. En presque 20 ans, l'effectif des élèves (Figure 1) n'a cessé de croître et les professionnels du SI ont acquis une solide expérience en matière de soutien intégratif.

Aujourd'hui, le SI compte 75 enseignants spécialisés accompagnés par 4 responsables pédagogiques. Il assure la prise en charge de 262 élèves.

L'État alloue au maximum six unités de 50 minutes de soutien pédagogique spécialisé hebdomadaires à un élève. La moyenne actuelle se situe à 4.67 unités par élève. Jusqu'en 2008, l'Assurance invalidité (AI) s'occupait de l'organisation et du financement de l'enseignement spécialisé et définissait les critères d'octroi des mesures. Aujourd'hui, en référence à l'*Accord intercantonal pour la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée* (CDIP, 2007) ratifié par le canton de Fribourg en 2009, les élèves bénéficient tous d'une mesure dite d'*aide renforcée*, accordée par le Service de l'enseignement spécialisé après une analyse effectuée au moyen de la *Procédure d'évaluation standardisée* (CDIP, 2014).

En 1999, la formation initiale des enseignants spécialisés ne proposait pas ou

peu de modules centrés sur la fonction d'enseignant spécialisé de soutien intégratif. Les cours étaient suffisamment chargés pour tenter de répondre aux compétences multiples que l'enseignant spécialisé doit posséder pour exercer dans les différents contextes professionnels. Avec le développement des dispositifs d'intégration scolaire, l'enseignant spécialisé a vu son rôle et sa fonction évoluer. C'est pourquoi, l'équipe initiale du SI a mené un travail d'identification des particularités des pratiques propres à l'enseignant de soutien intégratif. Encore en vigueur aujourd'hui, ces pratiques n'ont cessé d'évoluer grâce aux apports des recherches et des expériences acquises sur le terrain. Ainsi, le SI peut s'appuyer sur une organisation bien instituée. Selon Yvon (2013), la culture organisationnelle d'une structure est le fruit de son passé et évolue en fonction de son histoire. Elle est un héritage qui ne se manipule pas et qui relie ses différents membres au travers de routines et d'habitudes, de manières de penser, de pratiques communes et de valeurs partagées. Cet article a pour objectif de présenter les principes et les pratiques essentiels de la culture organisationnelle du SI.

### Une vision globale

Le SI a l'avantage de gérer l'ensemble des situations de la partie francophone du canton. C'est un atout important pour l'organisation des prises en charge lors de la préparation de l'année scolaire. Cette gestion centralisée lui donne une vision globale et complète. Le SI peut ainsi planifier et répartir les prises en charge en fonction de nombreux critères avec le souci de veiller à l'intérêt de l'élève :

- attribuer un enseignant spécialisé ayant développé les compétences spécifiques pour répondre aux besoins particuliers d'un élève
- diminuer le nombre d'intervenants dans les établissements, respectivement dans les classes en attribuant les élèves d'un même établissement ou d'une même classe au même enseignant
- analyser le nombre d'années de prise en charge pour proposer un maintien ou un changement d'enseignant
- limiter les déplacements de l'enseignant en regroupant ses prises en charge
- gérer les mutations et les remplacements en cours d'année
- etc.

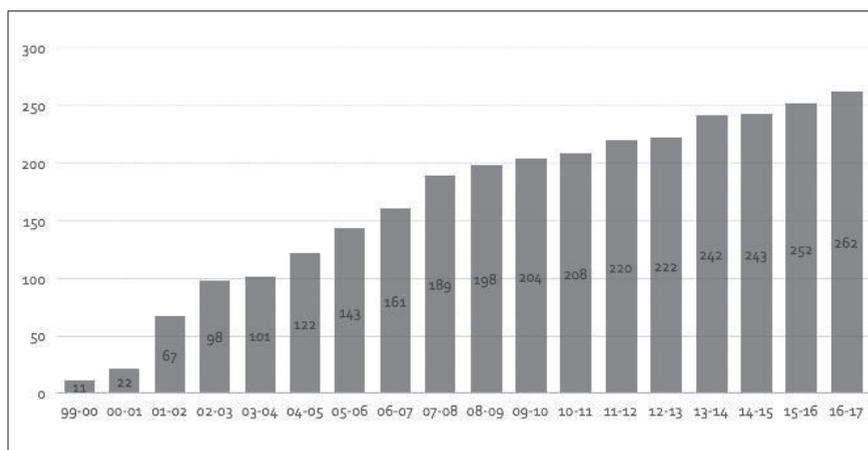


Figure 1 :  
Évolution de  
l'effectif des élèves  
du SI depuis 1999

Cette vision globale permet de placer les besoins de l'élève au centre des préoccupations et de prendre les décisions allant dans l'intérêt de son projet et de sa scolarité.

### **L'importance de la collaboration**

Comme l'illustre la figure 2, la collaboration est au SI un aspect essentiel de la fonction de soutien à l'intégration. La collaboration entre les différents interlocuteurs du réseau, indépendamment du temps de présence auprès de l'élève et de l'impact sur son développement, constitue l'élément déterminant de la réussite d'une intégration scolaire. Dans les faits toutefois, ce qui semble être une évidence rencontre une série d'obstacles (Emery, 2016). Travailler avec quelqu'un ne signifie pas forcément être partenaire et se rencontrer ne suffit pas. En outre, les discussions ne peuvent se limiter aux caractéristiques personnelles et globales de l'élève: il convient d'être centré sur le projet d'intégration scolaire de ce dernier qui demeure le « bénéficiaire » du travail en partenariat. Une attention particulière est vouée à ce principe primordial qui nécessite une réflexion et des ajustements continus.

### *La collaboration entre les différents interlocuteurs du réseau constitue l'élément déterminant de la réussite d'une intégration scolaire.*

Avant la rentrée scolaire, l'enseignant de soutien prend contact avec les différents intervenants prenant en charge l'élève intégré, de près ou de loin. Il rencontre les parents et l'élève, en principe dans le milieu familial. Il leur explique les éléments essentiels d'une prise en charge ainsi que le déroulement de l'année scolaire. Les fa-

milles apprécient cet échange qui les rassure et leur permet d'appréhender positivement la scolarité de leur enfant.

Valeur chère à la Fondation Handicap Glâne, la collaboration avec les familles nécessite une attention soutenue. Les professionnels de la pédagogie spécialisée sont spécifiquement formés pour ce type de prise en charge et il est primordial qu'ils soient les personnes « référentes » de la communication et de la collaboration avec ces familles.

L'école et la famille forment deux systèmes distincts. Les enseignants spécialisés, de par leur appartenance au SI, occupent une position neutre. Les familles ont ainsi un interlocuteur privilégié, capable de les écouter, de prendre en compte leur réalité, de répondre à leurs besoins et d'engager une collaboration. L'enseignant spécialisé possède actuellement un rôle de coordinateur et de médiateur qui permet de créer puis de maintenir la confiance auprès des parents.

L'enseignant de soutien soigne tout particulièrement les relations avec l'enseignant titulaire de la classe régulière, son partenaire privilégié. Pour ce dernier, les craintes ou le souci d'accueillir un élève en situation de handicap peuvent générer certaines résistances. Évoquer la Loi scolaire ou le principe politique d'intégration n'est probablement pas la bonne approche pour surmonter les résistances, même si c'est parfois un rappel obligé. Nos expériences au SI montrent qu'il est beaucoup plus porteur de parler du projet scolaire de l'élève, des moyens mis en place et à mettre en place ou de l'enrichissement qu'apporte la présence d'un élève intégré dans une classe. Les questions d'organisation sont évidemment évoquées, mais l'essentiel de l'entretien concerne les représentations et les at-

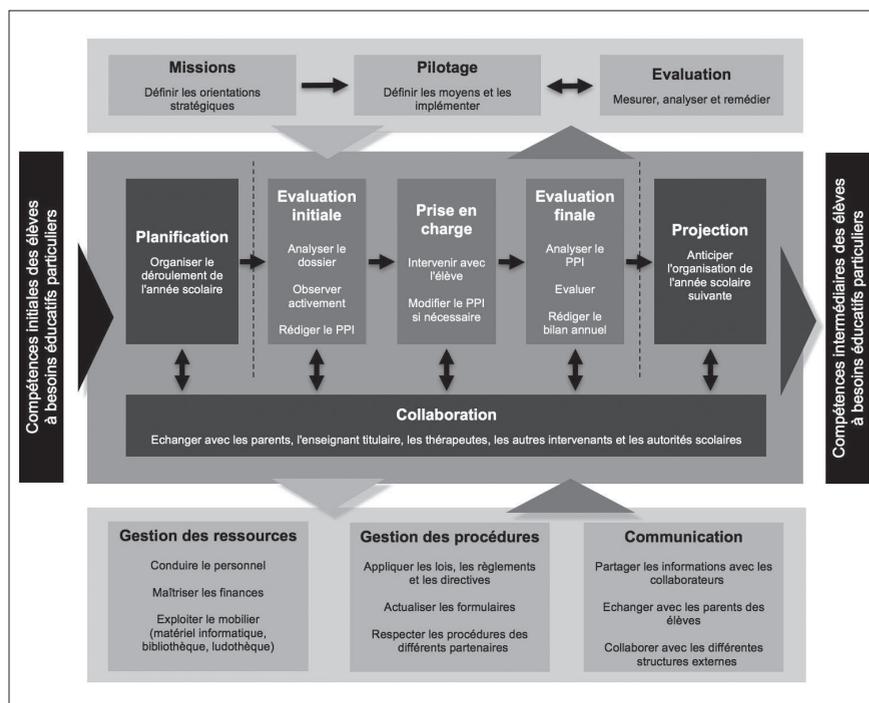


Figure 2 :  
Modèle des  
pratiques des  
enseignants  
spécialisés du SI

tentes de chacun. Cette discussion permet à chaque partenaire d'exprimer sa vision, sa fonction. Les personnes sont enseignantes et pratiquent la même profession, mais avec des formations, des responsabilités et des perceptions de leur mission différentes. Les rôles et les responsabilités sont clairement définis. Les décisions d'ajustement du projet en cours d'année, parfois nécessaires, sont ainsi allégées et reposent sur un référentiel défini au départ. Collaborer implique probablement de perdre un peu d'autonomie, mais permet surtout de s'enrichir au contact de l'autre. Une bonne collaboration ne peut se construire sans un climat de confiance, de respect et de compréhension de la réalité de l'autre. Apprivoiser cette réalité sera un atout pour une collaboration efficace.

Partager et discuter les informations avec les autres intervenants est aussi pri-

mordial. Evident avec les thérapeutes dans le but de viser une cohérence d'intervention, ce travail d'échanges risque parfois d'être oublié avec certains intervenants plus éloignés du champ d'action (enseignant des activités créatrices, concierge, conducteur du bus, etc.). Au cycle d'orientation par exemple, une séance regroupant l'ensemble des enseignants intervenant auprès des élèves de la classe est organisée avant la rentrée scolaire.

### Les réunions du réseau

Les réunions de réseau sont des étapes cruciales dans le déroulement d'un projet d'intégration, car elles constituent l'espace et le moment réservés aux prises de décisions importantes ayant un impact significatif sur la scolarité de l'élève. Un des principaux objets à discuter concerne le statut de l'élève intégré qui bénéficie d'une mesure d'aide

renforcée. Relevant de la pédagogie spécialisée, l'élève a droit aux aménagements nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ces aménagements sont discutés en réseau et sont consignés dans le projet pédagogique individualisé et le bulletin scolaire de l'élève.

### *Les regards croisés portés sur la scolarité de l'élève constituent la véritable richesse du travail en réseau.*

Lors des réunions, chaque participant décrit son activité avec l'élève, fait part de ses observations et de son appréciation de la situation. Les points de vue sont souvent convergents, parfois divergents. Les regards croisés portés sur la scolarité de l'élève constituent la véritable richesse du travail en réseau. De nombreuses informations circulent. De ces échanges fournis sont fixés les objectifs prioritaires à atteindre. Deux à trois réunions de réseau sont organisées durant l'année scolaire. Elles commencent par une rencontre entre professionnels qui prennent le temps d'échanger sur leurs pratiques individuelles et de définir les messages à transmettre aux parents.

#### **Le projet pédagogique individualisé (PPI)**

Le PPI représente l'outil de base sur lequel le réseau s'appuie pour prendre en charge le projet de l'élève. Comme Petitpierre (2013) le mentionne, « le PPI est simultanément une procédure et le résultat de cette procédure ». En outre, certaines recherches montrent que le PPI, plus qu'un document écrit, est à saisir comme un processus de prise en charge continué et constitué d'un ensemble de pratiques évaluatives réalisées

entre différents partenaires (Emery & Pelgrims, 2016). Au SI, la procédure comprend différentes phases (Figure 2) durant lesquelles les intervenants analysent la situation de l'élève, définissent les objectifs scolaires et éducatifs, les axes thérapeutiques et se rencontrent pour échanger et discuter des informations importantes liées aux projets et à la prise en charge de l'élève, et consigner les régulations et bilans dans le document écrit associé au PPI.

Le document, qui a évolué à plusieurs reprises depuis 1999, comporte huit parties :

- les données administratives de la famille et des membres du réseau
- la description du contexte scolaire
- le schéma décrivant le dispositif d'ajustement du PPI par rapport au Plan d'études romand
- la description des ressources et des difficultés de l'élève pour chaque domaine disciplinaire, les notions de formation générale et les capacités transversales ainsi que les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir
- les modalités d'évaluation
- les axes d'intervention prioritaires des thérapeutes
- les remarques éventuelles
- les signatures des enseignants

Cet outil fonde le travail avec l'élève et fait office de référentiel. Évolutif et modifiable en cours d'année, le document lié au PPI justifie que l'élève n'a pas à correspondre à la norme, mais bénéficie des mesures d'aide renforcée et des adaptations correspondant à ses besoins scolaires et éducatifs particuliers. Il est également très utile lors d'un changement d'enseignant spécialisé ou pour l'organisation d'un remplacement. En lisant un PPI, un enseignant doit pouvoir

avoir une représentation claire de la situation de l'élève et être capable de le prendre en charge au pied levé.

Dans le cadre du SI, l'enseignant spécialisé doit apporter une plus-value, non seulement pour l'élève, mais également pour l'enseignant titulaire et, dans une certaine mesure, pour l'ensemble des élèves de la classe. Son action pédagogique vise essentiellement à enseigner et susciter chez l'élève des compétences lui permettant de fonctionner seul en classe, lorsqu'aucune aide n'est présente. L'enseignant spécialisé développe prioritairement des moyens et des dispositifs de prise en charge basés sur les axes sociaux-affectifs et cognitifs augmentant l'autonomie et la socialisation de l'élève intégré.

L'enseignant spécialisé a également un rôle de conseil et de soutien auprès de l'enseignant titulaire en lui donnant des pistes d'intervention pour gérer la situation en son absence. Il identifie les besoins particuliers d'élèves et propose des adaptations des objectifs et des tâches, des aménagements des conditions d'apprentissage, des stratégies de différenciation des situations d'enseignement et d'apprentissage, des régulations différenciées, d'autres méthodes d'enseignement ou encore des stratégies de compensation d'une situation de handicap (Pelgrims, Bauquis, & Schmutz, 2014).

### **Le soutien aux enseignants spécialisés par les responsables pédagogiques et la formation continue**

Dans le but de veiller au bon déroulement d'une intégration, le SI a, au fil des années, développé et renforcé sa structure d'accompagnement des enseignants spécialisés. Les responsables pédagogiques agissent en tant que référents des enseignants spécialisés. Pour faciliter cette tâche, les respon-

sables pédagogiques alimentent régulièrement les pages professionnelles du site internet du SI. Continuellement, ils mettent à jour les directives qui font office de « mémo » et qui contiennent l'ensemble des procédures et démarches utiles à la fonction d'enseignant spécialisé. Ce document sert de référence et outille les personnes nouvellement engagées qui y trouvent les réponses à la plupart de leurs questions.

Sur le plan administratif, les responsables pédagogiques veillent, en début d'année scolaire, que toutes les démarches de prise de contact ont bien été effectuées et vérifient l'établissement de l'horaire de l'enseignant spécialisé. Ils contrôlent notamment que l'horaire propose un bon équilibre dans la répartition hebdomadaire des prises en charge.

Sur le plan pédagogique, le responsable pédagogique anime les séances du réseau, organisées préalablement par l'enseignant spécialisé. Il veille à la cohérence des prises en charge par les différents intervenants et donne aux parents la place qu'ils méritent. Non impliqué dans la prise en charge directe de l'élève, le responsable pédagogique peut, grâce à sa position « méta », analyser le fonctionnement du réseau et ainsi en favoriser la coordination. En contact étroit avec les autorités scolaires, il veille à l'application du projet scolaire de l'élève et principalement au respect du statut particulier d'un élève bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée.

Le SI est tout particulièrement attentif au développement d'une culture commune. Itinérants, les enseignants spécialisés du SI ont toujours exprimé la nécessité de se réunir pour échanger à propos de leurs pratiques et trouver des solutions aux difficultés rencontrées. Le système de soutien organisé par les responsables pédagogiques

ou directement entre enseignants répond aux besoins d'échanges, de réflexion, de soutien et de compétences des enseignants et apporte une plus-value certaine.

Grâce aux interventions et supervisions, les enseignants spécialisés ont le sentiment d'appartenir à une institution et peuvent se référer à une approche et à des outils pédagogiques qu'ils contribuent à développer. Le SI a le souci d'offrir une structure de rencontre et de formation visant le maintien d'un haut niveau de compétences et la cohérence d'intervention dans l'ensemble du canton.

*Le SI a le souci d'offrir une structure de rencontre et de formation visant le maintien d'un haut niveau de compétences et la cohérence d'intervention dans l'ensemble du canton.*

Dans la même ligne, le SI encourage les enseignants spécialisés à participer aux cours de formation continue organisés par le canton et planifie lui-même des modules de formation (développement du co-enseignement, constitution et fonctionnement du réseau, l'entretien d'explicitation, groupes de réflexion par cycles, par types de handicap, par branches scolaires, stratégies de collaboration, etc.), contribuant ainsi à développer constamment les compétences des enseignants spécialisés.

La forte participation aux colloques institutionnels illustre cette nécessité de partage pour des enseignants spécialisés qui, répartis dans les différentes écoles régulières du canton, n'ont que peu la possibilité de se rencontrer.

## Conclusion

Petit à petit, le SI est devenu une structure de soutien d'enseignement spécialisé à l'intégration en classe ordinaire connue et reconnue pour son niveau de compétences. Il œuvre au quotidien pour trouver la difficile articulation qui permet de répondre aux exigences de l'école ordinaire tout en favorisant et en développant les projets individuels d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Le plus grand défi de ces presque vingt ans d'expériences professionnelles aura été d'assurer pour chaque élève la continuité de son projet d'intégration d'année en année; elle implique que chaque projet soit le souci de l'ensemble de l'établissement et non pas uniquement celui de l'enseignant titulaire concerné.

Un nouveau concept de pédagogie spécialisée a posé les bases de la future Loi sur la pédagogie spécialisée du canton de Fribourg, consécutivement à la ratification de l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Il implique un changement de modèle qui conduira à l'affectation des enseignants spécialisés à chaque équipe d'un établissement scolaire. L'État de Fribourg a fait le choix politique de développer l'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et de viser ainsi l'idéal d'une école inclusive. Il va au-devant d'un défi important qui consistera à réussir le transfert des enseignants spécialisés du SI vers les établissements scolaires, car comme le mentionnent Bataille et Midelet (2014, p. 11), « les enseignants spécialisés apparaissent comme des pièces incontournables à la réussite de l'école inclusive ».

## Références

- Bataille, P., & Midelet, J. (2014). *L'école inclusive: un défi pour l'école*. Issy-les-Moulineaux: ESF.
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique [CDIP]. (2007). *Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007*. Berne: CDIP.
- CDIP. (2014). *Procédure d'évaluation standardisée*. Récupéré de [http://edudoc.ch/record/115391/files/SAV\\_f\\_web.pdf](http://edudoc.ch/record/115391/files/SAV_f_web.pdf)
- DICS (s.d.). *Écoles spécialisées*. Récupéré de [www.fr.ch/osso/fr/pub/liste\\_des\\_etablissements\\_scola/cercle\\_scolaire\\_fribourg.htm#i231926](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/liste_des_etablissements_scola/cercle_scolaire_fribourg.htm#i231926)
- Emery, R. (2016). La collaboration multiprofessionnelle dans les institutions spécialisées en lien avec les projets éducatifs individualisés des élèves: perceptions, pratiques déclarées et activité située. Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de Genève. Récupéré de <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:88570>
- Emery, R., & Pelgrims, G. (2016). Les projets éducatifs individualisés (PEI): tout le monde en parle, mais en quels termes? *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 3, 30-38.
- Pelgrims, G., Bauquis, C., & Schmutz, I. (2014). Répondre aux besoins pédagogiques et didactiques particuliers d'élèves intégrés au secondaire 1: exemple d'une séquence didactique en lecture. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 2, 22-30.
- Perrenoud, Ph. (2012). *L'organisation du travail, clé de toute pédagogie différenciée*. Issy-les-Moulineaux:ESF.
- Petitpierre, G. (2013). *Le projet pédagogique individualisé: Plus qu'un simple «bout de papier»? Conférence plénière, 2<sup>e</sup> colloque international «De l'intégration à l'inclusion scolaire: regards sur les défis actuels de l'école»*. Bienne, avril 2013.
- Yvon, F. (2013). *L'établissement scolaire comme organisation* (Formation en Direction d'institutions de formation, Document du module INT-1c), Université de Genève, mai 2013.

Willy Maillard  
 Directeur du Service d'intégration  
 Rue du Château 124  
 1680 Romont  
 w.maillard@cesg.ch

